

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 8 juillet 2013

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 8 juillet 2013 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

| | |
|---------------------|--------------------|
| M. le maire | Roger Vaillancourt |
| MM. les conseillers | Steeve Lavoie |
| | Pascal Dufour |
| | Dominic Côté |
| | Ghyslain Lapointe |

EST ABSENTE

| | |
|--------------------|----------------|
| Mme la conseillère | Thérèse Gagnon |
|--------------------|----------------|

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

| | |
|--|---------------|
| Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière | Yvette Boulay |
|--|---------------|

Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date fixée par résolution pour la tenue de l'assemblée publique de consultation a été fait à chaque membre du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-07-126

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 8 juillet 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-PR-01(2)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE
PERMETTRE L'USAGE ARTISANAL « FUMOIR » À TITRE D'USAGE
COMPLÉMENTAIRE À UNE RÉSIDENCE DANS LA ZONE 5-F ET AUTRES
MODIFICATIONS REQUISES POUR TENIR COMPTE DE
PROBLÉMATIQUES D'AMÉNAGEMENT**

M. le conseiller Steeve Lavoie donne des explications concernant les modifications apportées à la réglementation d'urbanisme.

Projet de règlement numéro 2013-PR-01(2), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage artisanal « Fumoir » à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement ».

Le projet de règlement numéro 2013-PR-01(2) contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire en ce qui concerne :

- permettre les fumoirs dans la zone 5-F à titre d'usage complémentaire artisanal à une résidence;
- ajuster, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie, les conditions d'implantation des résidences en zone agricole, soit dans les zones 6-Av, 7-Af et 38-Af;
- réduire la marge avant de 14 mètres à 8 mètres pour les zones forestières traversées par la route 195, soit les zones 1-F, 2-F, 3-F, 5-F, 10-F, 43-F et 44-F.

Toutes les autres dispositions comprises dans le projet de règlement numéro 2013-PR-01(2) ne sont pas soumises à une approbation référendaire.

INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR CE PROJET DE RÈGLEMENT

À la suite des explications données sur le projet de règlement, M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement à ce projet de règlement.

2013-07-127

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE lever l'assemblée publique de consultation du 8 juin 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 19 h 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg